

BE-A0523_723159_807302_FRE

Inventaire des archives du notaire Adrien
Richard à Liège, 1926-1948



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 24 Minutes. 5 septembre 1926 - 13 juillet 1948.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Richard Adrien (Liège)

Période:
1930 - 1948

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.8200

Etendue:

- Etendue inventoriée: 1.40 m
- Dernière cote d'inventaire: 24.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Adrien Richard (Liège).

HISTORIQUE

Le notaire Adrien Richard a exercé de 1926 à 1948 à Liège.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Adrien Richard ont été versées aux Archives de l'État à Liège par les notaires Anne-Françoise Honhon et Christine Dôme le 11 janvier 2022.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Adrien Richard de 1926 à 1948.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 24 MINUTES. 5 SEPTEMBRE 1926 - 13 JUILLET 1948. 5 septembre 1926 - 26 décembre 1930 (n° 1-11).	1 liasse
2	8 janvier 1931 - 31 août 1931 (n° 12-141).	1 liasse
3	2 septembre 1931 - 31 décembre 1931 (n° 142-290).	1 liasse
4	5 janvier 1932 - 31 mars 1932 (n° 291-367).	1 liasse
5	1er avril 1932 - 25 juin 1932 (n° 368-438).	1 liasse
6	4 juillet 1932 - 30 septembre 1932 (n° 443-499).	1 liasse
7	3 octobre 1932 - 30 décembre 1932 (n° 500-566).	1 liasse
8	2 janvier 1933 - 29 mai 1933 (n° 568-670).	1 liasse
9	1er juin 1933 - 26 décembre 1933 (n° 671-773).	1 liasse
10	3 janvier 1934 - 27 décembre 1934 (n° 775-858).	1 liasse
11	5 janvier 1935 - 31 décembre 1935 (n° 859-928).	1 liasse
12	4 janvier 1936 - 24 décembre 1936 (n° 929-1015).	1 liasse
13	15 janvier 1937 - 31 décembre 1937 (n° 1017-1067).	1 liasse
14	15 janvier 1938 - 23 décembre 1938 (n° 1068-1125).	1 liasse

15	14 janvier 1939 - 22 décembre 1939 (n° 1127-1176).	1 liasse
16	6 janvier 1940 - 22 décembre 1940 (n° 1177-1189).	1 liasse
17	23 janvier 1941 - 12 novembre 1941 (n° 1191-1227).	1 liasse
18	5 février 1942 - 30 décembre 1942 (n° 1232-1280).	1 liasse
19	15 janvier 1943 - 31 décembre 1943 (n° 1281-1346).	1 liasse
20	19 février 1944 - 16 septembre 1944 (n° 1347-1380).	1 liasse
21	15 mars 1945 - 24 décembre 1945 (n° 1384-1486).	1 liasse
22	7 janvier 1946 - 20 décembre 1946 (n° 1487-1641).	1 liasse
23	8 janvier 1947 - 27 décembre 1947 (n° 1645-1819).	1 liasse
24	5 janvier 1948 - 13 juillet 1948 (n° 1820-1890).	1 liasse